

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 94.109

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 27 Octobre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

21 Octobre 1994

DATE D'AFFICHAGE

21 Octobre 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

MM. BARON, BENOIT, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. RAULT, REVOLAT et SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme MONTRON par M. MOST
Mme FONTAN par M. LE GUEUT
M. MUSSETTI par M. MONNARD
Mme PARROU par M. BERLAND
M. POTENNEC par Mme PELTIER
M. QUENTIN par M. REVOLAT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, COASSIN, MARCONI, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 21
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Z.A.E.C. - Prix de vente des terrains

VOTE : UNANIMITE

Par délibération n° 91.081 en date du 17 Juin 1991, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des terrains dans la Z.A.E.C. à 71 F Hors Taxes le mètre carré.

Il est proposé de réévaluer ce prix en prenant pour base l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction. Cet indice était à 956 (4ème trimestre 90) lors de la délibération du 17 Juin 1991, le dernier connu est à 1016 (1er trimestre 1994).

Le prix du terrain s'établit à 75 F Hors Taxes le m2.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission des Finances
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de porter le prix de vente des terrains dans la Z.A.E.C. à SOIXANTE QUINZE FRANCS (75 F) Hors Taxes le mètre carré.
- que les acquéreurs supporteront en sus la TVA, les frais et honoraires du géomètre, du notaire dont ils auront le choix et les frais de raccordement aux réseaux publics.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 Novembre 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN